Québec
Gouvernement du Québec

Tableau B-6

DGAPA-005REV01 – 2021-04-19

<table>
<tr><th colspan="5">TRAJECTOIRE D'UN USAGER EN PROVENANCE DE LA COMMUNAUTÉ (DOMICILE, RPA, RI-RTF, ETC.) AYANT POUR DESTINATION UN MILIEU DE RÉADAPTATION EN SANTÉ PHYSIQUE, EN DÉFICIENCE PHYSIQUE OU MODÉRÉE (INTÉGRATION OU RÉINTÉGRATION) EN FONCTION DU PALIER D'ALERTE DE SA PROVENANCE</th></tr>
<tr><td>Accueil et dépistage d'un usager en fonction du palier d'alerte et selon sa situation</td><td>Palier d'alerte vert</td><td>Palier d'alerte jaune</td><td>Palier d'alerte orange</td><td>Palier d'alerte rouge</td></tr>
<tr><td>Usager positif à la COVID-19</td><td colspan="4">Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement[1]</td></tr>
<tr><td>Nouvelle admission</td><td colspan="4">Faire test de dépistage à tous les usagers avant l'admission en milieu de réadaptation.

➢ Test de dépistage négatif :
• Sans symptôme compatible à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours
o Accueil en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné.
o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.

• Avec symptômes compatibles à la COVID-19 : isolement préventif de 14 jours
o Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus.
o La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires.
o Accueil en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné.
o Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48h[2] après l'accueil dans le milieu de réadaptation non désigné selon l'évaluation.
o Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19.
o Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié.
o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.

➢ Test de dépistage positif :
• Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19[4] – durée du séjour selon les critères de rétablissement[3]</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Congé temporaire dans la communauté</td><td><u>Conditions du congé :</u>

Permis

S'assurer que l'usager est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour.</td><td><u>Conditions du congé :</u>

Limiter la fréquence aux sorties essentielles

S'assurer que l'usager est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour, le cas échéant.

Le jugement clinique s'applique et pour une situation exceptionnelle une solution d'exception peut s'appliquer.</td><td rowspan="2"><u>Conditions du congé :</u>

Sorties non recommandées

Favoriser le maintien du lien social par des moyens alternatifs.

Permettre seulement, en situation exceptionnelle pour une préservation de l'intégrité et de la santé de la personne :
➢ si essentiel pour l'usager;
➢ dans une zone de même niveau d'alerte;
➢ chez des personnes significatives (ex. : famille, conjoint);
➢ réduire la fréquence des sorties (maximum aux deux semaines donc une ou deux sorties par mois maximum) et privilégier les sorties de maximum 48 heures.</td></tr>
<tr><td><u>Conditions de retour :</u>
Se référer à la situation A, B ou C selon le cas.</td><td><u>Conditions de retour :</u></td></tr>
</table>

Québec
Gouvernement du Québec

Tableau B-6

DGAPA-005REV01 – 2021-04-19

	<u>Situation A : Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19 et n'ayant pas été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive :</u> ➢ Aucun test de dépistage nécessaire. ➢ Retour en zone froide du milieu de réadaptation non désigné. ➢ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <u>Situation B : Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19, mais ayant été en contact étroit dans les 14 derniers jours avec une personne testée positive</u> Avant le retour, faire test de dépistage lors de l'identification des contacts étroits. Placer l'usager en isolement préventif en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné de 14 jours ou durant une période de 14 jours s'il n'y a pas de test effectué. ➢ Test de dépistage négatif : poursuivre l'isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné o Suivre les recommandations de l'établissement, le cas échéant. o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. ➢ Test de dépistage positif : • Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement. <u>Situation C : Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 :</u> Faire test de dépistage. Isolement préventif en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné en attente du résultat. ➢ Test de dépistage négatif : poursuivre l'isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. o Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. o La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. o Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48h[5] après l'accueil dans le milieu de réadaptation non désigné selon l'évaluation. o Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. o Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours.	<u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19</u> ➢ Aucun test de dépistage nécessaire. ➢ Isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. ➢ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 :</u> Faire test de dépistage. Isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné en attente du résultat. ➢ Test de dépistage négatif : poursuivre l'isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. o Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. o La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires. o Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48h[6] après l'accueil dans le milieu de réadaptation non désigné selon l'évaluation. o Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. o Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié.	Et selon une évaluation du risque en concertation entre l'équipe clinique de l'usager et la PCI de l'établissement. S'assurer que l'usager est en mesure de suivre les conditions d'isolement au retour, le cas échéant. Le jugement clinique s'applique et pour une situation exceptionnelle, une solution d'exception peut s'appliquer. **<u>Mesures pour la personne significative (ex. : 1 famille, 1 conjoint) qui accueille un usager pour un congé temporaire :</u>** • Faire signer un engagement moral qui inclut les mesures sanitaires qui devront être prises et respectées lors du congé temporaire (ex. : port du masque médical, l'hygiène des mains); • Former et accompagner pour s'assurer du respect des mesures de prévention et de contrôle des infections; • Le proche doit effectuer l'autosurveillance des symptômes durant 7 jours avant l'accueil et limiter, dans la mesure du possible, au maximum les contacts sociaux pendant 7 jours avant l'accueil de l'usager pour son congé temporaire. Aucun contact social pendant la période du congé temporaire; • Le proche doit faire un test de dépistage avant l'accueil de l'usager. **<u>Conditions de retour :</u>** <u>Usager ne présentant aucun symptôme compatible à la COVID-19</u> ➢ Aucun test de dépistage nécessaire. ➢ Isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. ➢ Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. <u>Usager présentant des symptômes compatibles à la COVID-19 :</u> Faire test de dépistage. Isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné en attente du résultat. ➢ Test de dépistage négatif : poursuivre l'isolement préventif de 14 jours en zone tiède du milieu de réadaptation non désigné. o Procéder à la recherche d'autres virus respiratoires ou autres virus. o La durée de l'isolement préventif pourrait être augmentée selon les résultats des investigations supplémentaires.

Tableau B-6

	➢ Test de dépistage positif : • Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement.	o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. ➢ Test de dépistage positif : Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement.	o Évaluation clinique et procéder à un deuxième test de dépistage 48h[4] après l'accueil dans le milieu de réadaptation non désigné selon l'évaluation. o Attendre les résultats des recherches liés à d'autres virus respiratoires ou autres virus pour lever les mesures d'isolement liées à la COVID-19. o Appliquer les mesures usuelles pour éviter la propagation du virus identifié. o Surveillance accrue des symptômes pour une période de 14 jours. ➢ Test de dépistage positif : ➢ Accueil en milieu de réadaptation désigné COVID-19 – durée du séjour selon les critères de rétablissement.

[1] Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

[2] Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

[3] Critères pour le rétablissement de la personne : Pour être considéré comme rétabli, il est acceptable d'appliquer le critère de 10 jours après le début de la maladie aiguë ou 21 jours pour les usagers ayant été admis aux soins intensifs et 28 jours pour les usagers sous corticostéroïdes ou immunosupprimés pour lever les mesures d'isolement et ce, pourvu que la personne réponde aux critères cliniques, déjà recommandés pour la levée des mesures d'isolement, soit 48 heures sans fièvre (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis au moins 24 heures (excluant la toux, l'anosmie et l'agueusie résiduelles).

[4] Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

[5] Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.

[6] Dans certaines circonstances, en fonction de l'organisation des services et de la situation épidémiologique, un deuxième test de dépistage pourrait être réalisé dans un délai de 72 heures.